

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : 506 453-3678
Télécopieur : 506 457-4810

Date : Le 9 mars 2020
Dest. : Parents, tuteurs
Exp. : Dominic Cardy, ministre
Objet : COVID – 19

En plus des mesures de précaution initiales du 6 mars qui vous ont été transmises par note d'information, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance exigera que tous les enfants, les élèves, le personnel, les bénévoles et les membres de la famille qui sont revenus de voyages internationaux après le 8 mars, évitent les écoles publiques, les centres de la petite enfance ou les bureaux des districts scolaires pendant quatorze (14) jours à partir de la date de leur retour au Nouveau-Brunswick.

De plus, tous les voyages internationaux liés à l'école sont annulés pour le reste de l'année scolaire.

Le ministère continuera de suivre la situation en cours et tiendra toutes les parties prenantes informées.

Le ministre,



Dominic Cardy